



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : FOURNITURE DE BOISSONS - LOT  
N°2 : BOISSONS ALCOOLISEES, PASSE AVEC  
LA SOCIETE LAPLACE LE CHEMIN DE LA  
PROPRIETE**

**DÉCISION N° DM-23-102  
EN DATE DU 17 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil acheteur de la Ville le 06 décembre 2022 relatif au marché de fourniture de boissons ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société LAPLACE LE CHEMIN DE LA PROPRIETE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, pour le lot n°2 : Boissons alcoolisées ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société LAPLACE LE CHEMIN DE LA PROPRIETE, sise 4/6, route du Môle 2 et 3 – Bâtiment C46 – BP CE240 92230 GENNEVILLIERS, représentée par Monsieur Patrick YUNG, le marché fourniture de boissons - lot n°2 : Boissons alcoolisées.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 15 000,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés des rabais de 4 % sur catalogue 2022-2023 et 7 % sur catalogue édité en Mars 2023, pour les besoins ponctuels.

Le marché est conclu pour une période d'un an, et est reconductible tacitement 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230217-lmc1H10552H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/02/2023  
Date de Publication : 17/02/2023

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230217-lmc1H10552H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/02/2023  
Date de Publication : 17/02/2023